

De : [Accès à l'information - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine](#)
À :
Objet : RE: 200863486_Attestation d'assainissement
Date : 5 juillet 2024 09:36:00
Pièces jointes : [2021-02-25_Attestation_assainissement.pdf](#)
[image001.png](#)
[Avis de recours_2020.pdf](#)

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 15 avril dernier, concernant l'attestation d'assainissement de la municipalité de Mont-St-Pierre.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine / MJT

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca





Sainte-Anne-des-Monts, le 25 février 2021

ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 31.33)
Attestation n°100-0048

Municipalité du village de Mont-Saint-Pierre
102, rue Prudent-Cloutier
Case postale 9
Mont-Saint-Pierre (Québec) G0E 1V0

N/Réf. : 7315-11-01-0004801
401999324

**Objet: Exploitation du lieu « Ouvrage municipal d'assainissement des
eaux usées de Mont-Saint-Pierre »**

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à la section III.1 du chapitre IV du titre 1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), je vous délivre cette attestation d'assainissement pour l'exploitation des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées décrits à la partie I.

La présente attestation d'assainissement prend effet le 1^{er} janvier 2022.

Les conditions, restrictions et interdictions applicables à votre ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées sont précisées aux parties jointes et énumérées ci-dessous :

- PARTIE I : DESCRIPTION DE L'OUVRAGE MUNICIPAL D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
- PARTIE II : NORMES DE REJET
- PARTIE III : NORMES DE DÉBORDEMENT
- PARTIE IV : EXIGENCES DE SUIVI ET CONDITIONS D'EXPLOITATION
- PARTIE V : ÉTUDES
- PARTIE VI : PROGRAMMES CORRECTEURS
- PARTIE VII : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
- ANNEXE 1 : SCHÉMAS

La description de l'ouvrage d'assainissement a été principalement établie sur la base des données contenues dans le système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU) et dans le document suivant :

Titre : Cahier des exigences environnementales, municipalité de Mont-Saint-Pierre
Date de parution : 2009-06-02
Nom de l'auteur : Direction des infrastructures - Québec
Organisme : Ministère des Affaires municipales, des Régions, et de l'Occupation du territoire

N/Réf. : 7315-11-01-0004801
401999324

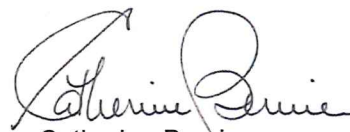
La description de l'ouvrage d'assainissement, les conditions, restrictions et interdictions précisées aux parties I à IV et l'annexe 1 présentant les schémas relatifs à l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées font également partie intégrante de la présente attestation d'assainissement.

Votre ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées est également assujéti au *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 34.1).

Cette attestation d'assainissement ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant, et de respecter toute autre autorisation déjà délivrée.

Finalement, nous vous rappelons qu'en vertu des articles 118.12 et 118.15 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, vous pouvez contester le contenu de cette attestation d'assainissement devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) dans les trente (30) jours suivant sa notification.

Pour le ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Catherine Bernier', with a stylized flourish at the end.

Catherine Bernier
Directrice régionale adjointe par intérim
de l'analyse et de l'expertise de la
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

CB/JPV/mf